



Millénaire3
le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

La Nature dans la ville

Synthèse

Sandra Decelle, Catherine Panassier et Anne Pinchart
Février 2007



Le retour à la terre et le renforcement du lien au naturel est un changement qui s'amorce et s'organise. À l'analyser de plus près, il s'accompagne d'un développement d'un ensemble de valeurs qui lui sont attenantes et sont en souffrance dans la ville, aussi bien dans les grands ensembles que dans les quartiers plus résidentiels. Ce sont sans doute l'ensemble de ces valeurs portées par le jardinier qu'il faut rendre lisibles et visibles, pour qu'elles soient partagées, et ne soient pas seulement de la passion pour le végétal ou l'animal. La collectivité a un rôle à jouer pour faciliter cette réappropriation du naturel par le citoyen et contribuer ainsi à l'encouragement des valeurs qui l'accompagnent. C'est ainsi qu'elle donne à voir, soutient financièrement, porte à la connaissance de tous, organise la mise à disposition de l'espace public, légitime les démarches émanant des habitants... Cependant, va-t-elle pouvoir répondre à une demande importante de la population de davantage de nature en ville ? Sera-t-elle en mesure de proposer aux habitants d'investir des espaces naturels sans en revendiquer la propriété, de les entretenir collectivement tout en les laissant accessibles à d'autres ? Quelle place donner à la concertation sur ces sujets ? Quel va être le rôle des associations d'éducation à l'environnement dans les années à venir ? Seront-elles les experts, les passeurs, les fédérateurs d'énergies et les chefs d'orchestre d'une nature à partager ? Quelles terres, quels espaces urbains vont être proposés dans un contexte de poussée urbaine forte ? Derrière ces questions relatives à la place faite à la nature en ville apparaissent en filigrane deux débats que nos sociétés vont avoir à tenir dans les années à venir. Un débat autour de l'urgence et l'impériorité des mesures qui permettront à la ville d'accueillir plus de nature et d'en consommer moins en termes d'étalement et d'impacts sur l'environnement. Mais aussi un débat sur la relation de l'individu au groupe dans des agglomérations en cours de densification.

SOMMAIRE

1 ^{ère} partie : La nature incarne la détente dès la fin du XIX ^{ème}	3
A – Les espaces verts d'hier : des fondations durables.....	3
B – Des années 1950 aux années 1980 : une nature accessoire	5
C – Les années 1990 : des espaces verts au patrimoine naturel.....	6
2 ^{ème} partie : Des attentes non satisfaites et des actions peu visibles ou mal comprises	10
A – Une demande sociale de plus de « nature » en ville.....	10
B – Des attentes non satisfaites	11
C- Des actions peu visibles ou mal comprises	12
3 ^{ème} partie : Des réponses foisonnantes à la demande sociale actuelle de plus de « nature » en ville	13
A – Des réponses individuelles à une demande collective	13
B – Des réponses collectives à des demandes individuelles	16
C- La juste articulation de l'initiative publique et de l'initiative privée	19
Annexes : Bibliographie	20
Chronologie : le végétal dans l'agglomération lyonnaise	20



1^{ère} partie : La nature incarne la détente dès la fin du XIX^{ème}

A – Les espaces verts d'hier : des fondations durables...

La naissance de la ville moderne donne lieu à de nombreuses réflexions en matière d'aménagement de l'espace. Dans la ville idéale à laquelle songent de nombreux acteurs (ingénieurs, planificateurs,...), les espaces verts ont des fonctions multiples (embellissement, hygiène, sociabilité). A l'époque, de nombreux hommes politiques vont s'inspirer de ces utopies et réaliser nombre de projets qui constituent le patrimoine naturel de la ville d'aujourd'hui.

1. Les planificateurs donnent aux espaces verts des fonctions hygiénistes et paysagères

- Des espaces verts pour embellir la ville

Le fort développement urbain dès la fin du XIX^{ème} siècle suscite des débats culturels et professionnels sur les formes de transformation de la ville. Ils portent sur les conditions de vie, l'habitat salubre, les nouvelles conditions de travail. De nombreux projets d'hommes politiques, de techniciens municipaux, de médecins, d'ingénieurs, prévoient l'**embellissement de la ville et la planification d'espaces non construits, destinés à la détente**. La loi Cornudet de 1919 dispose ainsi que toute commune de plus de 10 000 habitants est tenue d'établir un plan d'extension et d'embellissement.

- Une répartition équilibrée des parcs pour une vie plus saine ?

Les réflexions sont nombreuses pour trouver la forme de ville idéale. Au delà des influences Haussmanienne¹ sur les tracés urbains, l'agglomération lyonnaise n'échappe pas à l'influence de Jean-Claude Nicolas Forestier² dont l'objectif était d'apporter un palliatif à la croissance urbaine et à sa forme étouffante et écrasante par l'organisation d'un système de parcs et jardins complexe et hiérarchisé, établi scientifiquement pour répondre à des besoins vitaux (accéder à un air non vicié, accéder à l'eau pour des raisons d'hygiène)³.

Les arbres, premiers éléments de végétalisation urbaine, sont apparus petit à petit dans la ville de Lyon :

- au 16^{ème} siècle, on ne trouvait encore que des fruitiers ou les arbres d'ornement des grandes propriétés,
- au début du 17^{ème} siècle, la Place Bellecour accueillait 300 tilleuls,
- la première plantation d'alignement connue date du milieu du 18^{ème} siècle,
- durant la période 1820-1845 apparaissent les plantations d'alignement de peupliers ou de saules, puis entre 1840-1860 les platanes apparaissent sur les quais de Saône, puis sur le cours de Verdun et les quais du Rhône.⁴
- en 1866, les remparts de la Croix-Rousse laissent place à un large boulevard qui se voit bordé de quatre lignes de platanes soit 930 arbres, le plus grand alignement de Lyon.

En sus des parcs entourant les châteaux et les importantes demeures bourgeoises, on assiste à la création, mi 19^{ème} siècle, d'espaces de contemplation et de plein air à destination du public urbain et participant à

¹ Georges Eugène Haussman (1809-1891) réalisa des projets d'embellissement et d'assainissement de la capitale (création de jardins, de grandes avenues aux tracés rectilignes, ...). Ces travaux qui contribuèrent à rehausser le prestige du régime impérial, avaient aussi pour intention politique la démolition des quartiers qui constituaient les principaux foyers révolutionnaires et de faciliter l'action des forces de l'ordre. Cela contraignit la population ouvrière à émigrer dans les banlieues, notamment à Paris, Bordeaux, et dans une moindre mesure à Lyon.

² Jean-Claude Forestier (1861-1930), urbaniste, polytechnicien, conservateur des promenades de Paris. Il fait du jardin un instrument de planification et de maîtrise foncière.

³ Ces espaces, réalisés par les pouvoirs publics de l'époque, sont reliés par un réseau d'avenues-promenades qui contribue à mettre en valeur les points de vue et à faciliter leurs accès. Ce système en réseau comprend cinq types d'espaces : les grandes réserves et les paysages (bois, pâturage, rivières), les parcs suburbains (arbres et grandes pelouses), les grands parcs urbains (lieux de promenades), les petits parcs-les jardins de quartiers, et les avenues promenades.

Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme, Stéphane Autran, Certu, 2004.

⁴ La Charte de l'Arbre, Communauté urbaine de Lyon.



l'embellissement de la ville et à sa renommée. C'est ainsi qu'en 1862, le Parc de la Tête d'Or ouvre ses portes pour ***« offrir la campagne à ceux qui n'en ont pas »*** avait affirmé le sénateur et maire de Lyon Vaïsse. La collectivité entretient à cette époque la soif de curiosité et d'ouverture sur le monde, générée par la colonisation. Les abords de la Saône et du Rhône ont des fonctions similaires à celles des espaces verts. Lieux de baignades et de promenades, ils ont occupé une place prépondérante dans l'ambiance de la ville de Lyon à cette époque⁵.

- La ville verte des progressistes

L'approche hygiéniste est reprise et prolongée par Le Corbusier, qui apparaît comme progressiste, en affirmant dès 1925 que « la ville de demain peut vivre totalement au milieu des verdure ». Il développe ainsi le concept d'une « ville verte » où les objectifs hygiénistes s'allient aux formes architecturales des logements pour créer des paysages particuliers, un spectacle autour des parcs. Son esprit visionnaire met en avant, dès la Charte d'Athènes, le risque de désordre, et le manque d'hygiène : « plus la ville s'accroît, moins les conditions de nature⁶ sont respectées ».

2. Des initiatives privées idéalistes et humanistes apparaissent

- Un mouvement d'attribution de lopins de terre : « le terrianisme »

Parallèlement aux concepts d'espaces verts portés par les hygiénistes se développe à l'initiative d'abbés démocrates du nord de la France, un mouvement d'attribution, par les industriels, de **lopins de terre à leurs ouvriers**. La doctrine du « terrianisme », diffusée par les abbés Lemire et Lancy, se veut un mouvement de revendication du bien de famille et la protection de la petite propriété, pour des travailleurs venus en ville chercher du travail et ayant perdu par la même occasion leurs attaches à la terre⁷. Ville industrielle, Lyon n'échappe pas à ce mouvement. Ainsi, la fondation de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer est annoncée à Lyon en 1896 et Saint-Etienne est la première ville où sont instaurés des jardins ouvriers à grande échelle dès 1894⁸.

Evolution du nombre de jardins familiaux à Saint-Etienne :

1906 : 700

1912 : 850

1920 : 1 020 (trente hectares)

1930 : 1 800

1939-1945 : 6 000

1996 : 1 800 jardins familiaux gérés par l'association « les jardins Volpette » et 2000 autres gérés par des associations diverses.

Le jardin ouvrier est considéré comme le moyen d'améliorer les conditions des familles ouvrières ». Il doit « offrir à tous une alimentation plus saine et abondante (...), compenser par l'air sain qu'il procure le taudis funeste, détourner l'ouvrier du cabaret subversif (...) compenser le travail asservissant de l'usine par une activité librement choisie : le jardinage. Progressivement, le coin de terre devient surtout pour la famille un

5

Toutefois, si l'homme s'accommoda de la nature jusqu'au début du 19ème s., cela changea rapidement au cours du 19ème, «siècle des ingénieurs». Des quais se construisent partout en ville, des bas ports continus remplacent les ports anciens, des ponts suspendus puis métalliques enjambent les cours d'eau et les bateaux à vapeurs deviennent rois du fleuve. Ces moyens techniques ont contribué à modifier les relations entre l'eau et les hommes. Si elles se sont intensifiées, elles se sont accompagnées d'un déclin de la fréquentation des berges.

6

C'est-à-dire « la présence, dans des proportions suffisantes d'éléments indispensables aux être vivants : soleil, espace, verdure, nourriture fondamentales, aussi bien psychologiques que physiologiques. » cf. Stéphane Autran, idem.

7

En 1899, l'abbé Dehon, fondateur des Prêtres du Sacré Cœur évoquait que « la concentration dans les usines a tué la foi et ruiné la vigueur de [l'homme]. (...). Il faut avant tout remettre nos travailleurs en contact avec la terre et l'air pur des champs pour relever leur force morale comme leur santé physique ».

Cette doctrine s'inspire de la notion de bien familial insaisissable, le homestead, développé aux Etats-Unis au XIXème siècle.

8

La Société Française des jardins ouvriers et miniers de Saint-Étienne naît en 1894. L'association des jardins communaux de Lyon, la Fédération des Jardins de la Loire et la fédération nationale des jardins familiaux suivront. Cf. Interview de Bernard Justet, Président de l'association des jardins familiaux de Bron, Président du Comité des Jardins Familiaux du Rhône. Propos recueillis par Sandra Decelle, novembre 2005.



moyen de libération accomplie par son effort personnel, dans le cadre d'une liberté aussi grande que possible »⁹.

- Des initiatives privées reconnues d'utilité sociale

Ces jardins donnent par ailleurs lieu à des activités sociales diverses dans le but d'éviter le repli sur soi : les fêtes de jardin sont là pour instaurer une atmosphère d'amitié et de sympathie et « élever l'œuvre au dessus du vulgaire potager jusqu'à la hauteur d'une institution sociale »¹⁰. Des pratiques collectives riches et diversifiées se développent en fonction des territoires et progressivement, les pouvoirs publics vont reconnaître l'utilité sociale et alimentaire du jardin ouvrier et donner les moyens d'intensifier ces initiatives¹¹. Par exemple, à Lyon, la municipalité suscite la création de sociétés de jardins ouvriers auxquelles elle apporte son concours¹².

Par ailleurs, à l'époque, se nouent des rapports privilégiés entre les cadres dirigeants du mouvement des habitations bons marchés. On retrouve chez les fondateurs des mouvements HBM les mêmes thèmes que chez les promoteurs du jardin ouvrier : hygiénisme et défense sociale, mythes anti-urbains et désir de retour à la terre.

B – Des années 1950 aux années 1980 : une nature accessoire

1. Les bouleversements économiques et sociaux changent le rapport aux espaces verts

La popularisation des déplacements en automobile dès les années 50 change radicalement le visage des villes en développement. Elle est notamment la véritable cause de la séparation physique des hommes et des fleuves¹³. Dans les années 60 à 75, avec le développement du tourisme de masse, le besoin d'espaces verts en ville est redevenu accessoire voire un élément superflu pour les citadins de plus en plus nombreux. Ces derniers sont plus attirés par la recherche de la « vraie nature » : sauvage, lointaine ou rurale dans les « pays » au quatre coins de France ou d'ailleurs. Les architectes ont renforcé alors ce mouvement en imaginant une ville très fonctionnelle et minéralisée. Le développement de la promotion immobilière, entré dans une phase exacerbée et spéculative dans les années 70/80 a fortement contribué au « dés-usage » du végétal dans la ville.

Plus tard, les chocs pétroliers de 1973 et 1975 génèrent de profondes mutations économiques, technologiques et sociales. Les difficultés économiques qui s'en suivent poussent les moins aisés à habiter en périphérie des grandes villes. Mais, en dépit du développement accéléré de la deuxième couronne urbaine dans les années 70, l'agglomération lyonnaise fait le choix de conserver des espaces verts et des zones vertes de qualité. La ceinture verte (territoires ruraux et espaces non urbanisés) représentent alors 40% de son territoire. A ce titre, le Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, élaboré par les services de l'Etat en 1978, prévoit de limiter l'étalement urbain par une large protection des espaces naturels.

2. L'intérêt pour la nature se renouvelle et de nouvelles fonctions émergent

Les années 80 connaissent une nouvelle forme de croissance économique qui impose de faire face à de nouvelles demandes de confort, dans l'habitat et d'accès aux commerces.

Dans ce contexte, les attentes des grandlyonnais sur la qualité de leur environnement urbain montrent que l'espace résidentiel exclusif n'est pas toujours l'idéal, et qu'ils préfèrent plutôt la présence dans un même quartier, de la plupart des fonctions urbaines et notamment celle de la détente qu'apporte

⁹ Le Coin de Terre et du Foyer, 1932, idem.

¹⁰ Ibidem.

¹¹ Cf. article Béatrice Cabedoce, idem. P. 51.

¹² Cf. La société des jardins des ouvriers du livre, situés dans le quartier de Gerland.

¹³ A Lyon, en trente ans, on voit la rive gauche du Rhône gagnée par les voies sur berges et par de gigantesques zones de stationnements. Quant à la rive droite, elle est rendue inaccessible ou presque sur toute sa longueur par la création de l'« axe Nord-sud » et, plus tard, de l'autoroute A7. La Saône subit aussi la présence de stationnements quai Saint-Antoine, quai Romain-Rolland et à Vaise. On n'approche plus l'eau que sur le Rhône amont, au parc de Miribel Jonage.



les espaces verts. Le territoire urbain doit alors être en mesure de se modifier profondément, d'accueillir de nouvelles fonctions.

Apparaissent alors des programmes d'actions d'amélioration de la qualité des espaces verts. **La vocation sociale ou d'agrément des espaces verts évolue vers un élément de valorisation, d'image et de qualité du territoire, un élément du patrimoine local.** Malgré l'intérêt renouvelé de l'opinion pour les atouts accordés aux espaces verts et de manière plus large pour les problèmes d'environnement à cette époque¹⁴, la Communauté Urbaine ne comprend pas encore de service porté sur le sujet. Seule l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise crée une cellule environnement pour intégrer les espaces verts et l'environnement dans les projets d'urbanisme. Des initiatives se réalisent grâce à la mise en place à l'échelle de l'agglomération, d'une politique globale relative à l'environnement urbain et notamment aux espaces publics, aux grands axes urbains, aux berges, aux zones de loisirs en général.

C – Les années 1990 : des espaces verts au patrimoine naturel

1. La perception des espaces verts se lit dans l'organisation institutionnelle et dans les plans d'aménagement de l'agglomération lyonnaise

- Les premiers documents d'urbanisme reconnaissent la valeur patrimoniale des espaces verts et non bâtis

Le nouveau **Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise (SDAL)**, élaboré par la Communauté Urbaine, approuvé en 1992, associe les espaces verts à un élément de qualité de vie, de beauté d'un paysage rural en pleine agglomération. De plus, les espaces non urbanisés acquièrent à travers le premier **Plan d'Occupation des Sols** de l'agglomération (1997) une qualité intrinsèque. La proximité de la nature est perçue comme une chance, comme espace de détente, de respiration et est reconnue pour sa **valeur patrimoniale**¹⁵. C'est ainsi que les 1300 ha du site de Mribel-Jonage sont reconnus comme étant « inaltérables » pour sa contribution en tant qu'élément de préservation de la ceinture verte de l'agglomération, pour sa fonction de parade face aux risques d'inondation et pour le maintien des activités agricoles.

- L'écologie urbaine s'inscrit dans les politiques publiques

Dans les années 90, on assiste à une réappropriation et revalorisation des jardins publics, des terrasses, des berges, du fleurissement privé et public et à un développement des jardins. L'inscription de l'environnement dans les politiques publiques se concrétise par la mise en place de la Mission Ecologie du Grand Lyon, en même temps que les Missions Habitat, Déplacements et Développement Economique. Une nouvelle approche systémique de l'environnement est élaborée. La mission Ecologie produit des analyses globales à partir des résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques publiques sectorielles (transport, habitat, déchets...) afin de prévenir les politiques en cas de déséquilibres ou d'inadéquation entre des orientations différentes. Ainsi, à travers la **charte de l'écologie urbaine de 1992**¹⁶, les objectifs des services de la Communauté Urbaine sont analysés sous le prisme de l'environnement et la maîtrise de l'écologie devient l'un des moteurs de développement de l'agglomération. Dans ce document figurent de nouvelles qualifications des espaces verts : la **trame verte** comprend « l'ensemble des espaces agricoles et naturels du Grand Lyon formant encore un réseau continu et non construit » ; les **sites d'intérêt écologique** sont classés comme tels du fait de la rareté des espèces qui s'y trouvent mais aussi de leur participation à la structuration de l'espace et comme lieu de qualité de vie pour ses riverains. Représentant 21 % du territoire du Grand Lyon, les **espaces agricoles** sont aussi un enjeu pour l'écologie urbaine. Enfin, des **projets nature** peuvent être co-

¹⁴ Dans un même mouvement est publié en 1984 le premier Manifeste pour l'Ecologie Urbaine, C. Garnier et P. Mirénowics, Métropolis.

¹⁵ Comme le souligne Stéphane Autran, in les infrastructures à l'épreuve des plans d'urbanisme, le Schéma précise que « la qualité du cadre de vie et l'attrait qui en résulte constituent un atout essentiel pour une agglomération qui affiche des ambitions internationales. Par rapport aux grandes métropoles étrangères, la taille limitée de l'agglomération peut être synonyme de dimension plus humaine, de proximité de la campagne, de meilleure qualité de l'environnement ».

¹⁶ Dans la charte, le chapitre « Patrimoine naturel » est scindé en deux objectifs : « valoriser les espaces naturels et agricoles péri-urbains » et « développer et diversifier la présence du végétal et des espèces animales dans la ville ».



financés par le Grand Lyon et le département du Rhône pour protéger et valoriser des entités naturelles et paysagères remarquables.

Le Schéma D'aménagement de l'Agglomération Lyonnaise Lyon 2010, prévoyait une « grande politique de l'environnement », du cadre de vie et de mise en valeur de la ceinture verte et agricole de l'agglomération, par la requalification des espaces urbains, l'embellissement de la ville, l'aménagement des « coupures vertes », la création de nouveaux paysages à l'Est, l'extension et la mise en valeur des espaces verts existants, la valorisation de l'agriculture et la protection contre les risques (industriels et naturels) et toutes les formes de nuisances... Ces espaces verts ont un impact direct sur le cadre de vie et les citoyens et sur la valorisation des sites d'activité et il ne peut être question de les laisser évoluer sans maîtrise. En outre, ils conditionnent fondamentalement l'image de l'agglomération vis à vis de l'extérieur. Outre l'embellissement de la ville plus classique, le SDAL Lyon 2010 s'attache à montrer que la mise en valeur des espaces naturels, la protection des zones agricoles et la prévention des risques industriels et naturels et les nuisances urbaines, forment un seul et même ensemble.

- Le Département est le protecteur d'espaces qualifiés désormais de « naturels sensibles »

Quatre-vingt sept **Espaces naturels Sensibles** sont identifiés dans le département du Rhône sur lesquels le Conseil Général peut intervenir pour résister à la pression urbaine. Ces territoires, inscrits dans des processus de gestion à long terme, sont dès lors mieux protégés.

- Le plan bleu¹⁷ : retrouver la fonction d'embellissement des « espaces vert- bleu- gris »

Le « tout voiture » trouve ses limites quand il atteint les fondements historiques de l'image de l'agglomération, ville fluviale depuis son origine. Les Lyonnais perdent l'accès aux berges au profit de parking improvisés. Ces derniers reflètent une image bien pauvre d'une ville qui a l'ambition de rayonner à l'international. Dès lors, des prises de conscience vont générer la mise en place de la première grande démarche de concertation à l'échelle de l'agglomération. Le Plan Bleu incarne en effet la mobilisation des acteurs (élus, agence d'urbanisme, techniciens territoriaux...) pour la sauvegarde de l'élément le plus fondamental du patrimoine naturel de la ville : les fleuves. Deux plans vont se succéder dans le but de relier les espaces bleus des fleuves, les espaces gris (places publiques) et les espaces verts, de limiter l'usage de l'automobile, de réaliser un cheminement entre les espaces. Par secteur (Rhône Amont, Rhône Aval, Val de Saône), des actions sont répertoriées pour rendre vivants les abords des fleuves : actions ludiques, culturelles ou de restauration sur l'eau sont favorisées. Le second plan a une approche plus thématique que sectorisée et développe les thèmes : environnement et patrimoine, continuité, organisation urbaine, usages et économie du fleuve ». A chaque secteur est néanmoins donné une valeur : le Val de Saône se doit d'être « pittoresque », le Rhône Amont représente « la nature et la ressource » et le Rhône Aval le « contraste absolu ». La partie allant du Parc de Gerland à Miribel-Jonage prend le nom de coulée verte.

- 2005 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de l'agglomération : donner à l'environnement une place prépondérante

Cent ans après les premières grandes réflexions en matière d'intégration des espaces verts dans la ville pour des raisons hygiénistes, le débat se poursuit et s'élargit pour mieux les prendre en compte. Si les acteurs de l'agglomération sont conscients depuis vingt-cinq ans de l'importance de l'équilibre entre les espaces urbanisés et les espaces non bâtis, la nouvelle donne consiste à accorder encore plus d'importance à **l'environnement naturel¹⁸ et à soutenir les efforts pour maîtriser l'urbanisation**. En effet depuis une trentaine d'années, l'agglomération s'est développée de manière inédite et exponentielle. L'agglomération prend des décisions fortes en matière d'urbanisme pour préserver ses atouts liés à sa situation géographique exceptionnelle et à son patrimoine naturel. Dans son Plan Local d'Urbanisme, adopté en 2005, le Grand Lyon reconduit certaines orientations (maintien de la Trame Verte et valorisation des grands paysages, protection des grandes masses boisées et des arbres, prise en compte

¹⁷ « Le plan bleu est inspiré du schéma d'aménagement québécois réalisé dans les années 80 dans le but de créer un parc naturel de l'archipel. »

¹⁸ En parlant d' « Environnement naturel », le Grand Lyon intègre dans son Plan Local d'Urbanisme toutes les fonctions que peuvent apporter les espaces verts (l'embellissement, la détente, l'oxygénation, la valeur patrimoniale et paysagère...) mais aussi les fondements du site urbain (les paysages naturels, la géographie contrastée de l'agglomération) et enfin les ressources naturelles et notamment l'eau. Cette nouvelle expression fait son entrée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2005.



des risques naturels et maîtrise de l'urbanisation). La nouveauté réside dans le fait que les espaces « naturels » (de verdure : parcelles agricoles, parcs, bois etc.) **ne doivent plus seulement apparaître « en négatif des espaces bâtis, voire comme des réserve pour l'urbanisation »**. Ainsi, la valeur intrinsèque de la nature en ville donne du sens au projet urbain.

2. Le rapport à la nature est une question centrale du débat urbain

André Micoud, sociologue, parle de ce « moment écologique » pour évoquer l'actuel changement radical du rapport symbolique au monde : rapport symbolique à l'espace, aux autres êtres vivants et à la temporalité. Ce moment qui succède à un moment « social » est un mouvement symbolique qui fait de la Vie son référent majeur. Ce nouveau rapport à la « nature » et au vivant détermine les aspirations des citadins tant sur le plan de l'habitat que de l'urbanisme. La demande de nature dans la ville, parcs, terrasses, jardins, murs végétaux... répond à une volonté de trouver du sens dans la vie, un nouveau rapport avec le vivant comme pour le signifier comme une priorité contre l'économie.

L'architecte Bernard Reichen, explique pourquoi le rapport à la nature est devenu une question centrale du débat urbain. D'abord parce que l'écologie reste la seule idéologie supportable autour de laquelle puisse se fédérer un mouvement collectif, une raison de dépasser les intérêts personnels. Mais aussi, parce que la nature, qui englobe à la fois le monde végétal, l'espace public ou un nouvel imaginaire de la ville, est l'un des rares thèmes qui permette d'aborder la question de la continuité urbaine. Et cela hors du champ d'action de continuité physique du bâti, qui symbolise la ville ancienne.

David Marcillon, également architecte, considère que la problématique de la nature est la dimension stratégique pour revisiter le projet urbain ou architectural. L'enjeu devient de constituer de nouvelles formes d'alliance ou de contrat avec la nature et ses processus de vie comme de destruction. Cette orientation se traduit par de multiples démarches qui induisent à mieux prendre en compte le site d'implantation d'une construction, à travailler sur la « peau du bâtiment », à prendre des dispositions d'ordre écologique (énergie renouvelable, traitement des déchets...), à conduire un processus d'élaboration de projet plus ancré dans la concertation...

Les démarches du Grand Lyon

Emblématique des années 90', la démarche Lyon 2010 préconise un accès facile aux lieux de nature pour les promenades familiales du dimanche et la sécurité rassurante de voir depuis la ville les limites de la ville et la campagne environnante. Respecter les identités, les paysages familiers est une exigence que les grands projets de l'agglomération qu'ils soient autoroutiers ou urbains se doivent de prendre en compte. Parmi les priorités de Lyon 2010, on notait la volonté de mettre en œuvre une grande politique de l'environnement du cadre de vie et de mise en valeur de la ceinture verte et agricole de l'agglomération. Ceci, par la requalification des espaces urbains, l'embellissement de la ville, l'aménagement de coupures vertes, la création de nouveaux paysages à l'Est, l'extension et la mise en valeur d'espaces verts existants, la valorisation de l'agriculture et la protection contre les risques⁹. Nombre d'actions concrétiseront cette orientation de la communauté urbaine de Lyon comme la mise en place en 1992 de la charte de l'écologie urbaine qui engage la collectivité à améliorer l'environnement et la qualité de vie sur son territoire. Ces plans se poursuivront par la déclinaison de documents qui présenteront tour à tour la place et les fonctions données aux espaces verts de l'agglomération. Et notamment, le Schéma de Développement Économique (SDE) de 1997 à 2000, intègre l'objectif de "développer durablement". En 1999, la communauté urbaine de Lyon signe la charte européenne des villes durables. En 2000, le cap est passé par l'agglomération lyonnaise qui élabore sa propre philosophie en matière de développement durable, notamment par la prise en compte orchestrée de la « nature » en ville. Le Projet d'agglomération propose alors 21 priorités pour le 21^e siècle et annonce ainsi la mise en place de l'Agenda 21 local. Cet engagement fort s'affiche puisqu'en 2002, le Grand Lyon est la seule communauté urbaine française à être intervenue au Sommet Mondial pour le développement durable de Johannesburg. Enfin, cette dynamique se poursuit en 2002 avec la rédaction du livre blanc sur le développement durable au Grand Lyon, l'organisation des Dialogues pour la Terre à Lyon, avec Plan de développement des modes doux du Grand Lyon en 2003, le vote d'une première délibération portant sur l'Agenda 21 et la diffusion d'un document Agenda 21-volet environnement en 2004. Pour finir en 2005 avec le vote de l'Agenda 21 du Grand Lyon par le Conseil communautaire. Cet agenda 21 qui fait toutefois une belle place à l'homme se réclamant d'un nouvel humanisme à l'aube d'un nouveau temps des villes, inscrit au nombre de ses préoccupations : une politique de protection et de gestion des espaces agricoles et naturels de son territoire pour le maintien d'un équilibre entre ville et campagne, l'appropriation sociale de l'environnement, le développement d'une trame verte entre les espaces naturels et bâtis, une promotion de la qualité des paysages urbains, la lutte contre l'effet de serre, la promotion des modes de déplacements doux, etc.



Millénaire

le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

Ainsi, les réflexions engagées depuis plus d'un siècle révèlent que la «nature » ne peut être absente des villes. Les actions menées par les pouvoirs publics ou les acteurs privés pour valoriser les éléments constitutifs de notre environnement naturel trouvent cependant des limites, soit parce qu'elles sont mal comprises, soit parce qu'elles sont insuffisantes.



2^{ème} partie : Des attentes non satisfaites et des actions peu visibles ou mal comprises

A – Une demande sociale de plus de « nature » en ville

1. La fièvre verte traverse toute les classes sociales

Synonyme de qualité de vie, les espaces verts font donc partie intégrante des villes françaises. Ils jouent un rôle esthétique, sont des lieux d'échanges, offrent des espaces publics propices à la détente, la promenade, participent à l'équilibre psychologique des habitants. Comme en déduit Emmanuel Boutefeu dans son rapport sur la demande sociale de nature en ville²⁰ paru en 2004, les espaces verts restent une priorité forte pour les citoyens dans les opérations d'aménagement et de requalifications urbaines. Cette « fièvre verte » traverse toutes les classes sociales. Elle ne date pas d'aujourd'hui puisqu'en 1978, une enquête révélait que « les espaces verts en ville sont nettement plus importants que les problèmes de voies de circulation et de parking ». La demande sociale a été en partie entendue puisque 25 ans plus tard, les Français reconnaissent l'amélioration de la qualité de vie mais déplorent toujours de ne pas avoir suffisamment d'espaces verts à proximité de leurs logements. En 2003, 84 % des Français estimaient qu'ils faut créer davantage de jardins, de parcs et d'espaces verts en ville²¹.

Dans l'agglomération lyonnaise, cette demande provient surtout des habitants de la ville centre : ils sont 62,7 % à réclamer plus d'espaces verts. En effet, « les squares et les parcs sont perçus comme des havres de paix et de liberté, des refuges à l'abri des turbulences urbaines »²². La réponse à cette demande est relativement faible puisqu'en 2004, avec 3000 hectares d'espaces verts ouverts aux Grand-Lyonnais, on arrive à un ratio de 26m² par habitant. La Communauté urbaine de Lyon est dès lors une agglomération faiblement dotée en espaces verts comparée aux 130 m² dont dispose chaque Français en moyenne²³.

A ce titre, l'intention du projet des berges du Rhône est bien de développer les liens entre les citoyens et le fleuve, mais les 6 ha de verdure influenceront peu sur les statistiques.

2. Les formes d'habitat influent sur la demande

Selon l'étude d'E. Boutefeu, habiter en immeuble est un élément déclencheur de la demande de verdure. En effet, un Lyonnais résidant en immeuble utilise davantage les espaces verts intra-muros et périurbains qu'un Lyonnais logeant en maison individuelle.

3. Le square de proximité est plébiscité²⁴

Parmi les types d'espaces verts souhaités, le square de proximité est plébiscité (44% des personnes interrogées le souhaitent en priorité), quelque soit l'âge, suivi du parc urbain entretenu (27%), le parc « naturel », « sauvage » arrive en troisième position (18%) et le parc d'attraction est peu prisé (7,5%). Les qualités requises pour les espaces de « nature en ville » sont le calme et la propreté.

20 La demande sociale de nature en ville, Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise, Emmanuel Boutefeu, Centre d'Etude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, CERTU, 2002.

21 Cabinet Tremplin-protocoles, juillet 2003, La nature en ville : l'opinion des citoyens sur les espaces verts urbains.
<http://www.jardins-paysage.com>

22 cf. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise, idem.

23 DOBRE et PITEVEAU, avril 1995, L'espace vert, reflet des inégalités urbaines, Les données de l'environnement, Ifen, p.4.

24 Source : La demande sociale de nature en ville, Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise, Emmanuel Boutefeu, Centre d'Etude sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, CERTU, 2002.



B – Des attentes non satisfaites

1. Dans les parcs urbains : la contemplation, la détente et le jeu ne suffisent-ils plus ?

Très appréciés des habitants qui trouvent là un espace de loisirs et de respiration, les parcs urbains lyonnais sont réputés pour leur qualité. Néanmoins, l'habitant ne peut être que visiteur du parc il n'y trouve pas de moyens de s'impliquer ni de s'approprier un petit peu des éléments naturels qui le composent. Même si des efforts ont été faits pour plus de liberté dans ces espaces (pelouses accessibles, bancs nombreux, espaces de jeux pour les enfants, fontaines...), la dimension collective de cette forme d'espaces verts est trop large pour qu'elle soit créatrice de liens entre les individus. Il est important de considérer toutefois que l'intimité dans ces espaces est également limitée pour des raisons de sécurité²⁵. Et si les parcs plus vastes et plus sauvages comme le Grand Parc de Miribel-Jonage²⁶ permettent une appropriation réelle de l'espace par ses usagers, ceci nécessite par ailleurs un travail d'éducation et de sensibilisation pour s'assurer une fréquentation respectueuse de cette nature par une population qui souvent ne mesure pas les incidences de certaines pratiques sportives et de loisirs (risque de piétinement d'espèces florales etc.).

2. Un besoin exacerbé d'espaces verts se fait sentir

À la fin du 20ème siècle, les liens de parenté entre monde rural et monde urbain se raréfient. Les occasions de se rendre à la campagne diminuent tandis que les moyens pour s'y rendre se multiplient. Seule, une classe sociale aisée parvient à conserver un pied-à-terre à la campagne (maison secondaire, maison de famille). La pression urbaine pousse à construire chaque parcelle tandis que la campagne recule toujours devant l'extension de l'agglomération. Ne peut-on parler d'ailleurs d'exode urbain avec la multiplication des pavillons en zone périurbaine ? En tout cas, cette tendance lourde va à l'encontre des projets d'aménagement du Grand Lyon prévus depuis trente ans. Aujourd'hui la Communauté Urbaine doit faire face à l'étalement urbain des communes situées aux pourtours de l'agglomération (en dehors du champ de compétence communautaire) et dont l'extension diminue la surface de la ceinture verte²⁷ prévue pour offrir aux habitants des espaces de respiration. Ainsi, répondre à une demande de nature en ville est un enjeu fort d'aménagement durable du territoire métropolitain.

3. Des no man's land verts en zones périphériques sont de conception minimaliste

Malgré les politiques engagées dans les années 70-80, les concepteurs de grands ensembles ont fait jouer aux espaces verts un rôle d'espaces interstitiels entre les espaces privés et publics. Pour des raisons pratiques et financières, ils étaient d'une conception minimaliste, accessibles à tous et faciles d'entretien. Leurs usages ont été à leur image : lieu de simple passage, sortes de no man's land, leur situation en bordure de route empêchait tout usage ludique ou de détente. Ces approches « trop » collectives de l'espace public en général et des espaces verts de ces grands ensembles en particulier, donneront lieu par la suite, dans les années 90', à de nouveaux découpages domaniaux de ces espaces²⁸, expression d'un courant de résidentialisation qui vise à les hiérarchiser et à les sécuriser.

25 cf. fiche de synthèse : l'intimité dans l'espace public... éternelle dialectique. 10 mars 2005. DPSA.

26 Grand Parc de Miribel Jonage – Acteurs – Environnement – www.millenaire3.com

27 A noter que la notion de « ceinture verte » entourant l'agglomération était évoquée dans les années 70. Elle disparaît dans le projet du Plan Local d'Urbanisme au profit de la « Trame verte » (composée notamment des Balmes du Rhône, des collines de Fourvière et Saint-Rambert, de la ceinture verte de Sainte-Foy). Il s'agit désormais de faciliter les connexions des quartiers au espaces de nature existants, plutôt que d'entourer la ville et d'établir une sorte de « frontière verte ». Cette position révèle les limites de l'action communautaire face à l'étalement urbain (qui a « grigotté la ceinture verte qui existait bien il y a trente ans) bien que l'intention de maîtriser l'urbanisation soit affichée.

28 cf. fiche de synthèse : l'intimité dans l'espace public... éternelle dialectique. 10 mars 2005. DPSA. P. 9 Exemple de la Darnaise à Vénissieux et l'intervention d'Alexandre Chemetoff et aussi, p. 13 : « Faire évoluer les méthodes de gestion de l'espace public : inscrire les usages dans une dynamique – la gestion quotidienne des lieux, les questions d'entretien ».



4. Le fleurissement urbain dans les centres-villes et aux portes de la ville manque souvent d'authenticité

En centre-ville, les parterres fleuris sont davantage stigmatisés et semblent souvent limités à un rôle décoratif. Le fleurissement urbain manque souvent d'authenticité. Les bacs fleuris sont renouvelés en dehors de tout rythme saisonnier et constitués pour majeure partie d'espèces devenues très classiques comme les géraniums, les pensées, les tulipes. Une évolution du fleurissement urbain se fait sentir aujourd'hui par une meilleure prise en compte des préoccupations écologiques tenant à la variété des espèces, leur durabilité, leur consommation d'eau, la biodiversité des massifs... Le prix de fleurissement de Villes et villages fleuris en Rhône-Alpes²⁹ accordait d'ailleurs en 2005 une importance toute particulière à ces critères. Mais l'utilisation de la jardinière en ville reste la pratique la plus courante et continue de présenter des plantes déconnectées du sol. Le macadam et le béton, en formant une couche ininterrompue, isolent l'homme urbain de tout contact avec un sol aux constituants plus vivants.

C- Des actions peu visibles ou mal comprises

1. Le grand public se rend difficilement compte de l'importance de s travaux techniques

Les atouts du végétal en ville sont encore méconnus ainsi que l'importance des actions mises en œuvre par les collectivités pour en assurer une bonne gestion. De la même manière, les administrés, malgré des efforts de communication faits en ce sens depuis quelque temps, mesurent difficilement l'énergie déployée par les collectivités pour maintenir, entretenir et renouveler le végétal en ville. À l'échelle du Grand Lyon, cette préoccupation a motivé la réalisation d'une Charte de l'Arbre³⁰ qui propose des principes pour une gestion cohérente des plantations des 55 communes de la communauté urbaine.

2. La tendance à privilégier le quantitatif au détriment du qualitatif demeure

Si dès les années 80, la réhabilitation des centres-villes s'accompagne d'importantes plantations d'arbres, «le réflexe quantitatif a occulté le qualitatif». Trop peu d'espace pour se développer, des réseaux concurrençant les racines, des agressions notamment liées à la prédominance de l'automobile, des tailles abusives... Les fonctionnalités urbaines ont pris le pas sur les considérations végétales³¹. La communauté urbaine de Lyon essaie de rendre visible les efforts qu'elle accomplit pour répondre à la forte demande de pouvoir vivre la nature en ville. C'est dans ce sens qu'un important travail d'inventaire, de connaissance, d'analyse, du patrimoine floristique et faunistique et que de nombreuses actions pédagogiques ont été conduites. Car, il semble que pour lutter contre l'exode urbain, il faille appréhender la ville à la fois de façon plus globale et plus durable, en réfléchissant sur le cadre de vie et en impliquant au mieux les habitants pour qu'ils en mesurent les tenants et les aboutissants et que la nature leur semble familière.

Les motivations pour donner plus de place aux espaces de nature en ville ne manquent pas. Cependant, le temps de réponse à la demande sociale de nature en ville semble encore trop long et l'ambition des projets insuffisante. Raison pour laquelle, de multiples réponses foisonnent et revisitent les utopies du siècle dernier pour faire de la ville un espace durablement vivant.

29 Ville et villages fleuris – Événement – Environnement – www.millenaire3.com

30 La charte de l'arbre permet de comprendre les différentes fonctions de ces éléments vivants de la ville : ils ont une fonction climatique (ils rafraîchissent l'air, maintiennent l'humidité et sont parfois utilisés en brise-vent), une fonction anti-pollution (ils diminuent le taux de gaz carbonique, neutralisent les autres polluants atmosphériques et filtrent les poussières), une fonction anti-érosion (la ramure des arbres ralentit les pluies et les racines retiennent l'eau limitant l'érosion et les glissements de terrain), une fonction anti-bruit (ils participent à la diminution du bruit et à sa réverbération par les façades) et une fonction anti-éblouissement (en diminuant la réflexion lumineuse et en interceptant les rayons solaires).

31 idem



3ème partie : Des réponses foisonnantes à la demande sociale actuelle de plus de « nature » en ville

A – Des réponses individuelles à une demande collective

1. La végétalisation des logements se développe

Le besoin de « nature » en ville se trouve dans une certaine mesure satisfait individuellement et artificiellement. Ainsi, l'une des principales aspirations dans l'habitat est le désir de posséder un logement "végétalisé", en prise directe sur une nature réelle (jardin, forêt...) ou recomposée (terrasse, murs végétaux...). Cette nouvelle passion pour le végétal est fortement liée aux grands courants actuels : prise de conscience écologique, volonté de vivre en harmonie avec la nature, besoin de retrouver ses racines. Elle incite de nombreux citoyens à s'éloigner des villes pour s'approprier un coin de terre mais elle se développe aussi en ville. Tout espace non utilisé devient un jardin potentiel. Cela se traduit par le développement et le fleurissement des balcons, des terrasses, des cours intérieures, des grilles³²...

Dans un article de l'express du 5 septembre 2005, Philippe Fertoret, responsable de la régie Lyonnaise Fertoret-Coppier confirme cette aspiration à plus de nature dans l'habitat « l'appel du vert fonctionne à plein et le jardin est l'objet de toutes les convoitises. Ce qui se développe le plus, c'est l'appartement-maison à un étage avec un bout de terrain. Les gens veulent au minimum une terrasse, un balcon ou un peu de pelouse ». L'étude sur l'attractivité résidentielle dans le territoire du Scot de l'agglomération lyonnaise conduite en 2004 pour le compte du Grand Lyon, de la DDE et de SEPAL montre que l'appartement terrasse est privilégié par 77 % des 1150 personnes interrogées.

Le besoin de nature des citoyens est donc une tendance forte. Tout est bon pour embellir son environnement et renouer des liens avec le monde végétal. Ces exigences de plus en plus fortes vis à vis de l'environnement conditionnent la conception de l'habitat en général et des maisons en particulier. L'heure est au logement vivant, végétalisé et intégré à son environnement. Le naturel, le végétal, l'organique deviennent des éléments incontournables dans l'habitat³³.

Quand elle évoque la maison du futur Chris Younés, professeur en anthropologie et philosophie à l'école d'architecture de Clermont-Ferrand, insiste sur le fait qu'elle devra notamment être en mesure d'offrir un rapport différent à la nature. « Les gens se plaisent à vivre en ville, mais aspirent à des contacts plus étroits avec les éléments tels que l'eau, l'air, la terre ou le soleil, l'alternance des saisons... De façon immémoriale, l'homme est rattaché à la nature et aspire à retrouver les rythmes cosmiques qui sont en lui. Il est en quête de sensations et d'émotions capables de compenser le stress du mode de vie urbain. Il veut être réveillé le matin par le chant des oiseaux, être en contact avec la pluie, le vent, le soleil et la neige, contempler la mer, le ciel, les montagnes... ». L'habitat du futur devra donc s'attacher à réveiller les sens, en accordant une place plus grande à la nature et au végétal, ce qui pourra se traduire au niveau de la maison par plus de jardins, patios, vérandas et autres ouvertures sur le paysage.

32 Aujourd'hui, 14 millions de Français citoyens fleurissent 32 millions d'espaces coincés entre pierre et bitume ou suspendus entre ciel et terre. (la lettre de veille, altema, 22/02/05)

33 Source: La végétalisation verticale s'implante à Paris - La Gazette des Communes - 17/01/05 Les architectes adorent les murs végétaux - Management - février 2005 Balades d'archi - l'Expressmag - 11/10/04 L'immeuble aux 379 bambous - Le Moniteur du BTP - 11/06/04.



2. De nouvelles compositions urbaines à haute valeur environnementale trouvent leur place

Ainsi, à l'heure du développement durable, les travaux des architectes, des urbanistes, des paysagistes, des designers font davantage l'objet d'une recherche et d'une réflexion sur l'utilisation du végétal dans la construction. Ils sont sollicités pour mettre en scène et présenter des aménagements urbains intégrant cette végétalisation. Ces compositions citadines permettent de créer de véritables jardins verticaux et participent à l'embellissement de l'espace public. Elles tapissent les sols, adoucissent le béton et mettent en valeur la verticalité : c'est l'habitat végétalisé.

3. Un fort engouement pour la maison individuelle s'accroît

Ces aspirations à plus de « nature » renforcent encore l'engouement des Français pour la maison individuelle. Dans notre agglomération, cette tendance s'est traduite par une forte urbanisation de l'agglomération à l'extérieur des territoires les plus centraux dès les années 1970 allant jusqu'à engendrer une régression de l'attractivité et de la population du centre dans les années 1980.

En septembre 2004, le CREDOC publiait une enquête réalisée pour le compte de l'UNCM I sur l'image de la maison individuelle dans l'imaginaire des Français. Les résultats confirment une aspiration quasi unanime (82%) des Français à la maison individuelle, symbole de qualité de vie, d'espace et de convivialité. Le jardin est pour plus des deux tiers des enquêtés un élément primordial du logement idéal. En France 55% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale : dans un cas sur deux, c'est une maison. Par ailleurs, les Français passent de plus en plus de temps chez eux et le succès du bricolage et du jardinage (part plus importante que l'informatique dans la consommation des ménages) marque la préoccupation des Français pour leur habitat. Le succès des salons professionnels et le nombre croissant de publications consacrées à la maison (plus de 600) confirment ce phénomène. La maison doit être au service du confort et du bien être de ses occupants.

3. La revendication à plus de nature porte également sur la qualité de la construction

La tendance aujourd'hui est donc à l'habitat vert, capable d'intégrer l'utilisation de l'énergie solaire, la récupération et le filtrage de l'eau de pluie, les matériaux de construction sains ou encore le recyclage des déchets... De fait, la sensibilité à la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) est de plus en plus forte. Cette démarche, vise à limiter les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables. Le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie en France, devant les transports et l'industrie. Il représente 46% de la consommation d'énergie globale et 25% des émissions à effet de serre.

L'attention portée à la qualité des constructions (matériaux, modes de chauffage, isolation...) se généralise. Cette demande s'exprime par une volonté de bénéficier d'une maison qui respecte le milieu dans lequel on vit. Le consommateur est, en effet, de plus en plus sensible à l'écologie, l'environnement et la sécurité sanitaire. Pour certains, vivre en harmonie avec la nature, en réduisant le gaspillage et la pollution par exemple, constitue une valeur déterminante.



Le centre aéré de Caluire : un bel exemple de construction en lien avec un environnement d'exception³⁴

Antoine Gaillard, cabinet d'architecture Richard Plottier, est coordonnateur du projet de construction du centre de loisirs pour enfants à Caluire dans un site magnifiquement préservé sur les bords de Saône. Il relate l'évolution du projet, significative de cette préoccupation de prise en compte des éléments naturels en centre urbain : « C'était une telle opportunité de travailler sur un site d'exception, que nous avons voulu profondément le respecter. Au gré de l'évolution du projet, l'ensemble des partenaires, les élus comme les techniciens, ont renforcé leur volonté de garder au site son aspect de clairière. Nous avons donc particulièrement travaillé à l'interface entre le bâti et le site, sur les vues, à la prise en compte de la pente, des végétaux... À chaque espace intérieur correspond un espace extérieur, une respiration. Nous avons voulu conjuguer un effet intérieur « cocon » avec une relation au végétal, à l'extérieur. Ce projet était également une belle occasion de construction en bois, comme à la montagne, probablement parce que justement le site parvient à totalement faire oublier la ville. Aujourd'hui, on ressent une vraie volonté politique de soigner l'espace public, d'agir sur l'environnement du bâti. C'est une priorité en termes d'image. Dans la construction de logements, on va rechercher à donner à l'extérieur ce qu'il n'y a pas à l'intérieur, d'où la création de terrasses plantées... Cette attention portée à l'extérieur est telle qu'on parle même de bâti planté... La recherche en architecture semble avoir intégré ces évolutions. Les mouvements alternatifs allemands et scandinaves peuvent également être une base de réflexion pour que demain l'architecture se rapproche des aspirations des habitants des villes à plus d'interaction entre le minéral et le végétal et les transcendent. »

4. S'éloigner de la ville pour répondre à un besoin de nature favorise l'étalement urbain

Ces aspirations de chacun à s'éloigner de la ville, à privilégier l'habitat individuel au détriment du collectif, pour avoir une maison individuelle et surtout disposer de son propre carré de verdure, de son jardin génèrent un important développement de l'étalement urbain³⁵. Ce dernier, impacte fortement le devenir des villes comme celui des campagnes et contraint les collectivités à s'adapter à ces évolutions, génératrices de pollution par l'importance des déplacements induits et souvent coûteuses en termes d'équipements publics : transports, services, écoles, équipements de petite enfance, de soin... C'est pourquoi le Grand Lyon a élaboré une politique, à travers le PLH, pour maîtriser l'étalement urbain et favoriser un développement urbain durable sur l'ensemble de l'agglomération. Outre le développement des transports en commun, cette politique porte sur une plus grande prise en compte des capacités foncières encore disponibles et sur le potentiel constructible mobilisable au centre de l'agglomération. Ce mouvement s'est notamment concrétisé à travers l'élaboration et la réalisation du programme Villa Urbaine Durable (VUD) lancé en 2001 par le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) qui s'inscrit dans la loi « Solidarité Renouvellement Urbain » : Maîtrise de l'étalement urbain - Mixité sociale et urbaine de l'habitat - Qualité environnementale et efficacité énergétique des constructions. Le Plan Local de l'Habitat en cours de révision souligne l'importance du cadre de vie en matière d'habitat.

5. La nature est aussi idéalisée

Dans un contexte de grandes peurs sanitaires, la nature concrétise aussi un retour à un monde idéalisé ou le monde rural serait considéré comme plus sain, dans une mouvance contraire au mouvement hygiéniste du début du milieu du 20^{ème} siècle qui associait la ville à plus de confort, de propreté et donc d'hygiène. Cet idéal conduit une part de la population urbaine à aller s'installer en milieu rural ce qui a pour effet pervers d'augmenter considérablement les déplacements et d'étendre la ville à la campagne... Cette idéalisation de la ruralité fait également face à un paradoxe qui désigne l'agriculture comme la première source de pollution des sols et la plus grande consommatrice d'eau. Autant de paradoxes qui semblent brouiller dans bien des métropoles les repères propres à la ville ou à la campagne, et qui nécessitent d'organiser la coexistence de rurbains en zones résidentielles avec l'environnement agricole d'origine³⁶.

³⁴ Entretien Catherine Panassier, 2006

³⁵

A ces raisons s'ajoutent bien entendu des considérations économiques qui poussent nombre d'habitants à rechercher un logement au prix abordable dans un contexte de montée des prix des biens immobiliers dans les villes centres (+ 20% de hausse des prix sur les années 2004 et 2005 en moyenne, sur Lyon et Villeurbanne –source : article du monde 2005).

³⁶

Les Chambres d'agriculture sont ainsi amenées à jouer des rôles particuliers, soit pour défendre les agriculteurs de la pression urbaine, soit pour leur proposer des modes d'implication dans ce nouveau paysage (entretien des chemins de randonnée,



B – Des réponses collectives à des demandes individuelles

1. Le « faire ensemble » apparaît comme un moyen efficace pour mieux vivre ensemble

Depuis une petite dizaine d'années, la plupart des initiatives visibles correspondent à la création de jardins familiaux ou partagés³⁷. Initiatives spontanées accompagnées par des structures associatives en partenariats avec la ville et ses services, ces jardins se multiplient dans les coins les plus incongrus de la ville³⁸. Il n'est pas rare que les plantes soient cultivées hors sols, dans des bidons récupérés et que des petits jardins ne soient autres que l'amalgame de jardinières aux formats les plus variés. Certains atteignent toutefois une bonne centaine de mètres carrés.

Leur grande diversité permet toutefois d'observer des bénéfices communs³⁹. Comptent ainsi parmi les grands atouts de ces initiatives : l'amélioration de la diversité de l'alimentation et une économie (pour les potagers essentiellement), des temps forts de sociabilité (échanges de savoir-faire, coups de mains, le jardin devient un espace extérieur pour des repas collectifs improvisés...), une vie publique enrichie (le jardin est un lieu de promenade, souvent respecté par tous...), un facteur de socialisation des jeunes (notamment par une approche valorisée de la valeur travail même lorsqu'ils ne fréquentent pas le lieu), et d'autres bénéfices plus évidents et non moins importants, individuels, collectifs ou interpersonnels, comme le plaisir de la récolte, la possibilité d'offrir des légumes (partage), mais aussi des fleurs dont la valeur esthétique se double d'une valeur affective. C'est ainsi souvent la sphère privée (la famille, la personne), mais aussi la sphère publique qui se trouve consolidée par les jardins collectifs qu'ils soient familiaux ou à vocation d'insertion⁴⁰.

Plusieurs institutions (Grand Lyon, bailleurs sociaux, communes...) concourent au développement de l'offre de jardins familiaux et partagés, sous diverses formes : jardins collectifs, pédagogiques, communautaires, d'insertion... Dans l'agglomération c'est essentiellement l'association le Passe-Jardins qui accompagne les projets de jardins partagés sur les plans méthodologiques, techniques et administratifs. Les jardins familiaux sont suivis par l'association du même nom⁴¹. Quelles que soient les structures, l'objectif est de permettre la création de plus en plus de jardins possibles, dans la ville centre et l'ensemble des communes de l'agglomération. Une dizaine d'hectares de nouveaux jardins sont d'ailleurs prévus sur les communes de Feyzin, Rillieux, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne... Cette ambition s'appuie sur des valeurs et sur une approche de la citoyenneté, elle fait écho aux valeurs humanistes portées par les mouvements pionniers de la fin du XIXème et trouvent aujourd'hui un nouvel élan.

fleurissement des jachères...) pour faciliter leur reconnaissance par les populations nouvellement arrivées des villes et qui considèrent avant tout la campagne comme un terrain de jeu et de liberté.

37

Le premier jardin partagé est le Vert Luizet, créé à Villeurbanne en 1998 en lieu et place d'un futur immeuble. Une fois constitué, l'importance de cet espace pour ses usagers a contraint la mairie à leur trouver un nouvel endroit où installer leur jardin. Aujourd'hui, on compte une soixante de jardins partagés dans l'ensemble de l'agglomération dont la moitié a pour vocation l'éducation à l'environnement (jardins pédagogiques dans des écoles, centres de loisirs). La surface totale de ces jardins s'élève environ à 30 000 m². Les plus grands étant les jardins d'insertion.

38

Parmi les nouvelles initiatives en lien avec la nature en ville se distinguent quelques actions très originales comme celles de l'association Jardingue, jardin collectif dans le 5^e arrondissement de Lyon qui fleurit les fissures au milieu du bitume, ou le jardin Brin d'Guill, concept de jardin nomade, qui se déplace en fonction de l'avancement d'un projet immobilier du 7^e arrondissement.

39

L'ensemble de ces jardins a été présenté dans l'annuaire des jardins partagés réalisés par l'association le Passe-Jardins, édité par le Grand Lyon.

40

Jardinage et développement social –Le jardin dans tous ses états, guide méthodologique

41

cf. Interview de Bernard Justet, Président de l'association des jardins familiaux du Fort de Bron, propos recueillis par Sandra Decelle, novembre 2005. www.millenaire3.com



2. Les jardins partagés facilitent la réappropriation de l'espace commun

Ces jardins témoignent d'une réappropriation du terrain collectif qui s'accompagne d'une véritable valorisation. Le terrain collectif n'est plus seulement l'affaire des collectivités territoriales, elle est aussi celle de chacun. Ainsi, comme le dit Catherine Creuse⁴², coordinatrice du Passe-Jardins, relais du réseau Le Jardin dans Tous ses États, «un jardin partagé, c'est aussi laisser ses habitants se saisir de leur territoire» et «le jardin est à la fois un prétexte pour se rencontrer et pour être acteur de son environnement». L'espace vert qui entoure une cité, la cour au bas d'un immeuble, la friche industrielle au sein d'un quartier peuvent légitimement être considérés comme l'espace d'extérieur, le jardin, de ses habitants. Peut-être se le seraient-ils approprié depuis longtemps s'ils n'avaient perdu un peu le fil de leur lien à la terre, le besoin de cultiver de quoi se nourrir, le plaisir d'intervenir dans l'entretien d'un jardin d'agrément, la liberté de toucher la terre dont ils ne sont pas propriétaires. Car, en filigrane, la question qui se pose est aussi celle de la propriété de ces espaces publics. Propriété de tous et donc de personne, leur création et leur entretien sont devenus un coût pour la société et un objet de commerce pour quelques sociétés spécialisées dans le jardinage, mais non un espace d'épanouissement et d'échange pour ceux qui le fréquentent. C'est donc la collectivité, dans son soutien à ses initiatives qui légitime cette appropriation et la favorise. Elle permet en tout cas de faire naître le désir chez les habitants, la volonté politique chez les élus et l'orchestration, le conseil et l'accompagnement par les associations ou les fédérations impliquées et spécialisées, de garantir la réussite d'un projet de jardin collectif.

3. Les valeurs qui émanent de ces initiatives sont en phase avec un développement durable

Ces jardins collectifs se développent en écho à des valeurs de solidarité, de convivialité, de respect de l'environnement et des autres, de plus d'égalité⁴³... Valeurs qui semblent regagner du terrain et qui accompagnent un mouvement de soutien de l'agriculture locale ou de proximité avec le développement de marché bio, la défense des circuits courts et des produits locaux qui deviennent des marques bien reçues à l'échelle locale.

Quand on parle d'insertion par le jardin, l'on ne peut omettre de parler du réseau des Jardins de Cocagne dont c'est la première vocation. À travers la production de légumes biologiques, distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents consommateurs, ces Jardins permettent à des adultes de trouver non seulement un travail, un salaire, une activité mais aussi un statut social⁴⁴.

4. Une économie en circuits courts permet de préserver une meilleure qualité de vie et des paysages

Un autre indicateur de la demande de nature en ville par les citoyens est le succès grandissant des fêtes traditionnelles autour des thèmes de la paysannerie et de l'agriculture qui se déroulent en région lyonnaise. Des milliers de Grandlyonnais témoignent d'un attrait nouveau pour la ruralité, ceci simultanément au développement de la rurbanité. Cette rencontre de la ville et de la campagne témoigne-t-elle d'une recherche d'authenticité et de racines par une population en exode urbain donc en recherche de repères ? Est-ce la convivialité et la simplicité de ces moments collectifs autour du travail de la terre et de ses fruits qui attirent les citoyens et désigneraient en même temps les manques correspondants en milieu urbain ? Toujours est-il que nous constatons aujourd'hui que des fêtes traditionnelles telles que la Fête de la Pêche de vigne à Soucieu-en-Jarrest ou la Fête de la Cerise à Bessenay attirent chaque année plusieurs milliers de personnes. Les salons et les opérations qui favorisent la rencontre des agriculteurs et des citoyens voient aussi leur fréquentation augmenter. Ils répondent pour leur part plus particulièrement aux besoins d'information, de transparence et de traçabilité en augmentation dans un contexte de crise sanitaire (vache folle, poulet à la dioxine, grippe aviaire...). C'est d'ailleurs là le sujet d'expositions régulières présentées dans certaines fermes de l'Ain et du Rhône participant à l'opération annuelle "De Ferme en Ferme".

42 cf. Interview de Catherine Creuse, propos recueillis par Sandra Decelle, novembre 2005. www.millenaire3.com

43 cf. la charte du jardin dans tous ses états

44 Situés en périphérie des villes, 500 ouvriers maraîchers en réinsertion fournissent en paniers de légumes 2200 familles en Rhône-Alpes et occupent près de 10% des surfaces maraîchères biologiques de la région.



Dans le même sens, mais cette fois en dehors du lien avec le milieu rural, **le succès des salons sur la thématique nature qu'ils soient plus centrés sur les thématiques** de la santé et du bien-être, sur l'habitat écologique ou encore sur la protection de la nature connaissent eux aussi des succès chaque année grandissants. On compte en 2006 plus de 15 000 visiteurs au salon Vivez Nature, plus de 30 000 sur les 2 jours et demi du salon Primevère. De nouveaux salons voient d'ailleurs le jour comme le Salon de l'habitat écologique qui se tient à Craponne et dont la première édition date seulement de 2005. Et, si certains fêtent leurs vingt ans, comme Primevère en 2005, la plupart affiche une dizaine d'années et leur succès est bien le reflet d'une préoccupation environnementale plus forte chez les citoyens depuis les années 90'.

5. Connaître localement pour respecter globalement la biodiversité

La nature dans la ville fait l'objet de visites guidées pour la découverte des espèces végétales et animales du milieu urbain. En effet, la ville est désormais reconnue comme un écosystème à part entière avec son panel d'espèces adaptées, ses équilibres et ses fragilités. Il apparaît que de nouvelles espèces jusqu'alors absentes en milieu urbain apparaissent régulièrement. La présence de nourriture, la chaleur du milieu urbain semblent notamment être des facteurs clés de l'implantation d'espèces parfois assez rares. Des associations d'éducation à l'environnement comme Naturama, le CORA ou la FRAPNA, organisent régulièrement des visites guidées en ville, ouvertes à tous publics, pour leur permettre de découvrir la faune et la flore des « milieux urbains », les espèces envahissantes, les nouvelles espèces apparues récemment, etc.

De plus, les associations d'éducation à l'environnement hébergées à la Maison Rhodanienne de l'environnement interviennent en milieu scolaire ou en centre de loisirs sur les champs de compétences qui sont les leurs. Sur l'année 2000, c'est un programme de plus de 170 animations sur les thèmes de l'énergie, la défense de la nature, la nature en ville ou encore le patrimoine soutenues par la collectivité⁴⁵.

Sont également partenaires, initiateurs d'actions pédagogiques ou sites d'accueil d'animations les hauts lieux de la nature du Grand Lyon que sont le Jardin Botanique, le Musée d'Histoire Naturelle, les grands parcs urbains et périurbains tels que le parc de la tête d'Or, le Grand Parc Miribel Jonage, le Domaine de Lacroix-Laval, etc. Par ailleurs, les acteurs impliqués dans l'éducation à l'environnement sont aussi très divers : on compte bien sûr de nombreuses associations, mais aussi les fédérations de pêche et de chasse, le syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL), des centres ressources sur l'habitat écologique, les modes de déplacement doux, etc.

Il semble donc que ce soit bien l'affaire de tous et que la ville dispose en son sein des compétences, des structures et des sites nécessaires à la mise en œuvre d'actions pédagogiques sur la nature en ville et l'environnement au sens large.

La charte de l'arbre du Grand Lyon : un outil pour respecter la biodiversité

*L'arbre, l'hôte privilégié du Grand Lyon*⁴⁶

L'arbre urbain cristallise à la fois les attentes sociales fortes et des réactions affectives aiguës révélant un attachement profond de la population, mais aussi parfois une méconnaissance de cet acteur incontournable de notre cadre de vie. Afin de préserver les arbres de l'agglomération mais aussi de mieux les faire connaître, le Grand Lyon a adopté une charte de l'arbre en 2000. L'élaboration de la charte est fondée sur un état des lieux précis et sur l'identification des enjeux concernant la présence de l'arbre en ville (ses vertus, une situation sanitaire préoccupante). A partir de ces connaissances et de leurs analyses, cinq principes fondamentaux ont été définis afin de devenir le socle des plantations de demain (intégrer l'arbre dans les paysages – la diversité, enjeu esthétique, écologique et culturel – la permanence ; pour un paysage attrayant tout au long de l'année – la durée, faire du temps un allié – la maîtrise des dépenses publiques). Une vingtaine de fiches actions permettent de protéger l'arbre en ville, de concevoir les futures plantations pour développer harmonieusement l'arbre dans la cité, informer et sensibiliser le public.

⁴⁵

Charte de l'écologie – État d'avancement 2000, Observatoire de l'environnement, Grand Lyon -

⁴⁶ Charte de l'arbre, Communauté Urbaine de Lyon, Direction de la voirie, unité des arbres et paysages, 2000.



C- La juste articulation de l'initiative publique et de l'initiative privée

Concernant le jardin en tant que créateur de lien social, il est intéressant de noter qu'il émane toujours d'une initiative populaire. Un désir émerge d'un groupe d'habitants qui rencontre ensuite des facilitateurs pour consolider sa démarche (associations, services de collectivités...). Ce sont des initiatives « montantes » et ce n'est pas la collectivité qui propose, ce qui s'apparenterait à une initiative descendante. Son authenticité est ainsi attestée. Nous avons toutefois à Lille l'exemple d'une initiative à mi-chemin entre une initiative descendante et une initiative émergente, puisque la municipalité encourage les habitants à végétaliser leurs murs et prend en charge les démarches administratives et la plantation des végétaux. Toutefois, pour s'assurer de la réussite du projet, elle ne plante qu'une fois les habitants sensibilisés, car ce sont eux qui se chargeront de l'entretien. Alors qu'à Paris, la réalisation de toitures et de murs végétalisés est inscrite dans le prochain règlement d'urbanisme, les intérêts de ces végétalisations ayant été bien démontrées (esthétique, isolant acoustique, rafraîchissement du climat urbain, biodiversité...) les limites de cette initiative ne se trouvent-elles pas justement dans la non implication des habitants ? Qui se chargera de l'entretien ? Et les toits qui seront ainsi si agréables ne sont-ils pas souvent inaccessibles ?⁴⁷.

Pour consolider cette démarche de réappropriation, l'organisation des initiatives, la création de réseaux, les actions collectives et les partenariats sont indispensables. C'est ainsi que le réseau Le Jardin dans Tous ses États a vu le jour, que des assises des jardins collectifs ont lieu depuis 2005 et que les associations qui accompagnent le mouvement ont entrepris un réel questionnement autour du jardin en ville comme nouvel outil d'aménagement urbain avec les collectivités territoriales. Soutien financier, communication dans les journaux communaux, la collectivité relaie ces initiatives dont elle est partenaire, ce qui lui permet de témoigner auprès de ses administrés de son implication dans l'insertion, l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Le Grand Lyon, la Ville de Lyon et la Région soutiennent ainsi associations et initiatives comme les Bons plants de Villeurbanne, la création de jardins de poche, les actions du Passe-Jardins etc.

Les parcs urbains et périurbains sont aussi à l'origine d'initiatives qui recréent ce lien au naturel. C'est dans cet objectif que s'est créé le plus grand jardin pédagogique de l'agglomération lyonnaise, situé au lieu-dit de la ferme des Allivoz du Grand Parc⁴⁸, qui propose des ateliers jardinage à tous ceux qui ont envie de mettre la main à la terre, de partager leur savoir-faire, de contribuer à l'épanouissement de ce jardin tout neuf dont les travaux de création ont été réalisés par des chantiers d'insertion. De son côté, le Domaine de Lacroix-Laval a également ouvert un potager et propose, entre autres, des animations jardinage à ses usagers.

⁴⁷ La Nature dans la ville, Revue La Salamandre n°170 oct-nov 2005 - Suisse -

⁴⁸ cf. fiche acteur, site www.millenaire3.com



Bibliographie – Nature dans la ville

Jardins et sociétés

Green guerillas ; un réseau de 750 jardins communautaires à New York. Compte rendu d'un voyage d'étude en Juin 1998. Disponible gratuitement à la Fondation de France, sbedf.org

Secrets de Jardins. Philippe Delestre, Ed. Denoël, 1999.

Autoproduction et développement social. Paola Alphandery ; Les jardins d'Amélie. Conseils Régional PACA, 1996.

Généralités sur les jardins

Jardiner. Les carnets du paysage n°9&10. Actes Sud et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, 2003, 403p.

Le Jardin dans tous ses états, n°110 : Jardinage et développement social. Daniel CERZUELLE et l'Association Les jardins d'aujourd'hui, Document de travail des éditions Charles Léopold Mayer, 1999, 76p.

Jardins partagés

Agenda 21 – Volet environnemental. Annuaire des jardins partagés. Association Le Passe-Jardins et la Direction des Politiques d'Agglomérations – Mission Ecologie Urbaine du Grand Lyon, 2006, 46p.

Forum « En ville, en campagne, les jardins partagés ». Association Le Passe-Jardins et le Grand Lyon, Actes du forum, 2003, 123p.

Histoire

Atlas historique du Grand Lyon. Jean PELLETIER, Charles DELFANTE, éditeur : Xavier Lejeune, chez Studio et Libris, 2004, 228p.

Cents ans d'histoire des jardins ouvriers. 1896-1996. La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer. Béatrice CABEDOCE, Philippe PIERSON, éditions CREAPHIS, 1996, 221p.

Paysage(s)

De la composition des paysages. René-Louis DE GIRARDIN, Collection Pays/Paysages, éditions Champ Vallon, 1992, 252p.

Ecologie urbaine

Agenda 21 – Charte de l'écologie urbaine. Agir pour l'environnement. Plan d'action 1997-2001. Grand Lyon, éditions 1998, 43p.

Ecologie urbaine – Deuxièmes rencontres du Grand Lyon. Compte rendu du 12 février 1994. Grand Lyon, 1994, 89p.

L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels. Vincent BERDOULAY et Olivier SOUBEYRAN, éditions la Découverte, 2002, 230p.

Les dossiers Communauté urbaine de Lyon n°4. Urbanisme et écologie urbaine : « Les rencontres du Grand Lyon ». Grand Lyon, 1990, 108p.

Nature et Ville/Urbanisme

Grandes villes et systèmes de parcs. Jean Claude Nicolas FORESTIER, éditions Norma, Institut Français d'Architecture, 1997, 381p.

L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques. Camillo SITTE, Collection Points -série Essais, éditions du Seuil, 1996, 188p.

La ville émergente. Geneviève DUBOIS-TAINE, Yves CHALAS, Collection Monde en cours, édition de l'Aube, 1997, 286p.

Les infrastructures vertes à l'épreuve des plans d'urbanisme. L'agglomération lyonnaise, la construction d'une stratégie. Stéphane AUTRAN, CERTU, 2004, 319p.

Lyon 2010. Une ville pour vivre et pour rêver. Pierre GRAS, Syros-Alternatives, 1990, 189p.



Chronologie

Le végétal dans l'agglomération lyonnaise

Le végétal embellit la ville, la rend plus respirable, plus agréable à vivre, notamment grâce aux parcs qui facilitent les rencontres. Si l'on remonte le temps, on s'aperçoit que des initiatives significatives sont prises depuis longtemps dans l'agglomération lyonnaise pour offrir une belle place aux espaces verts. Cependant, la densité urbaine, le développement urbain, continue de faire croître la demande de plus d'espaces verts de proximité. De plus, les enjeux écologiques planétaires renforcent un instinct de protection de la nature sous toutes ses formes (espaces verts, arbres, faune, flore), les comportements individualistes plus prégnants aujourd'hui suscitent des contre-courants qui s'appuient sur les espaces de nature : les jardins collectifs sont par exemple devenus des outils visibles pour réapprendre à œuvrer de manière collective. Ainsi, la période contemporaine, donne lieu à un foisonnement d'initiatives dont l'objectif est de répondre à une présence accrue de la nature et des valeurs qu'elle porte.

Jusqu'au développement de l'ère industrielle : la nature est essentiellement inhérente au site

Du fait de son emplacement géographique, la ville de Lyon est très fortement reliée à des éléments naturels tels que les fleuves, les collines. La présence de la nature au milieu d'espaces construits se lit principalement à travers les plantations d'arbres. Les premières traces historiques datent du XVI^{ème} siècle.

16^{ème} siècle : Présence d'arbres fruitiers dans la ville de Lyon

Début 17^{ème} siècle : Présence de 300 tilleuls sur la Place Bellecour

1750 : Première plantation d'alignement connue sur Lyon

1796 : Premier grand jardin botanique à Lyon, sur les pentes de la Croix-Rousse

1850 : Plusieurs centaines de milliers de chevaux permettent de se déplacer dans la ville.

Au 19^{ème} siècle, des espaces de verdure sont créés pour participer à l'embellissement de la ville et à sa renommée

1820-1860 : Plantations d'alignement de peupliers ou de saules. Plantation de platanes sur les quais de Saône, puis sur le cours de Verdun et les quais du Rhône.

1857 : Création du Parc de la Tête d'Or (105 hectares) et transfert du jardin botanique au Parc de la Tête d'Or. Le Parc de la Tête d'Or offre des espaces consacrés à la présentation d'animaux d'autres continents.

1866 : A la Croix-Rousse, à la place des remparts, 930 arbres constituent le plus grand alignement de Lyon.

Fin XIX^{ème}, des initiatives privées idéalistes et humanistes utilisent les jardins pour améliorer les moyens de subsistance des ouvriers

1894 : Première société française des jardins ouvriers à Saint Etienne

(1906 : 700 jardins familiaux à Saint-Etienne, 6000 entre 1939 et 1945, et 3800 en 1996, gérés par diverses associations).

1896 : Création de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer à Lyon

Début du 20^{ème} siècle : les cités-jardins l'art nouveau sont une traduction architecturale de la nature dans la ville

1919 : Loi Cornudet : Toute commune de plus de 10 000 habitants est tenue d'établir un plan d'extension et d'embellissement. Objectif : prévoir l'embellissement de la ville et la planification d'espaces non construits, destinés à la détente.



Millénaire 3

le Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon

1925 : pour Le Corbusier, « la ville de demain peut vivre totalement au milieu des verdure ». Progressiste, il développe le concept de « ville verte », où les objectifs hygiénistes s'allient aux formes architecturales des logements.

1938 : Création du Parc de Parilly (178 hectares) sur les communes de Bron et Vénissieux. Il est un réservoir d'air pur pour l'Est lyonnais et a une large vocation d'accueil de manifestations sportives (présence d'un hippodrome).

L'époque moderne et l'arrivée de l'usage croissant de l'automobile génèrent les nouvelles limites du naturel en ville

Années 50 : la pollution, le bruit et la dangerosité des véhicules encouragent la création par les collectivités, d'espaces calmes, exempts de circulation, ainsi que la mise en place de végétation aux fonctions d'écrans visuels (végétation) et sonore (fontaines).

1960-75 : Développement du tourisme de masse. Le besoin d'espaces verts en ville est devenu accessoire, voire un élément superflu, pour les citoyens de plus en plus nombreux. Davantage recherchent la « vraie nature » en dehors de la ville.

1968 : Création du Parc de Miribel-Jonage (2200 hectares), aujourd'hui Grand-Parc

1978 : Elaboration du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise, qui prévoit de limiter l'étalement urbain par une large protection des espaces naturels. La ceinture verte (territoires ruraux et espaces non urbanisés) représentent 40% du territoire de l'agglomération.

1980 : L'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise crée une cellule Environnement, visant à intégrer l'environnement dans les projets d'urbanisme.

1984 : 1^{er} manifeste de l'écologie urbaine de Christian Garnier et Philippe Mirenowicz

1985 : Ouverture du Parc de Lacroix-Laval (115 hectares) sur les communes de Charbonnières-les-bains, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny. Ce parc est l'espace vert aménagé le plus vaste du département. Il est géré par le Conseil Général.

1986 : Création du Salon Primevère, à l'initiative de militants du parti Vert. Salon de l'Ecologie et des alternatives.

Des orientations des politiques publiques favorisent les liens entre la nature et les citoyens

1990 : Plan Bleu du Grand Lyon : aménagement des berges et de leur environnement, révisé en 2000.
1992 : Plan Vert du Grand Lyon : protection des espaces naturels, limitation de l'usage de l'automobile, réalisation d'espaces verts.

1990 : création de la Mission Ecologie du Grand Lyon.

1992 : 1^{ère} charte de l'écologie urbaine du Grand Lyon. Document de référence sur l'ensemble des politiques menées par le Grand Lyon en matière d'environnement.

1992 : Nouveau Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise qui associe les espaces verts à un élément de qualité de vie. La proximité de la nature est perçue comme une chance et non comme une contrainte.

1992 : Création de l'Observatoire de l'Environnement du Grand Lyon

1995 : Création du Parc des Hauteurs et du jardin du Rosaire (10 hectares)

1996 : Seconde Charte de l'écologie urbaine du Grand Lyon votée, portant sur la période 1997-2001.



Les acteurs associatifs et les organisateurs de salons rebondissent sur l'engouement pour la nature

1998 : Création de l'association «Passe-Jardins », soutenu par le Grand Lyon. Elle promeut toutes les formes de jardins partagés et solidaires : jardins familiaux, jardins communautaires d'habitants, jardins d'insertion sociale et jardins pédagogiques.

1998 : Création du premier jardin partagé, le Vert Luizet, à Villeurbanne.

1999 : La Communauté Urbaine de Lyon signe la Charte Européenne des Villes Durables

2000 : La charte de l'arbre du Grand Lyon fait de l'arbre un acteur indispensable à la vie en ville par sa fonction sociale, pédagogique, biophysique et biologique.

2000 : Création du Parc de Gerland (20 hectares). 3^{ème} parc paysager lyonnais (après le parc de la Tête d'Or et le parc des hauteurs), il est dédié aux loisirs et aux sports et a fait l'objet, de la part de l'architecte paysagiste Michel Corajoud, d'une approche paysagère contemporaine.

2001 : création du parc naturel urbain de la Feyssine (40 ha) . Le projet du cabinet paysagiste Ilex respecte les qualités naturelles du site et en fait un espace de liberté et de découverte en bordure du Rhône.

2002 : Intervention du Grand Lyon au sommet Mondial pour le Développement Durable de Johannesburg, seule communauté urbaine française à participer.

2002 : Rédaction du livre blanc sur le développement durable au Grand Lyon et organisation des Dialogues pour la Terre à Lyon

2002 : Première édition de Vivez Nature à Lyon, salon de l'agriculture biologique, de l'environnement et des produits naturels

2004 : 84% des français estiment qu'il faut créer davantage de jardins, de parcs et d'espaces verts en ville (Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise «La demande sociale de nature en Ville, Emmanuel Boutefeu, CERTU, 2002)

2004 : Premier Festival des jardins de rues à Lyon

2005 : 1ères assises des jardins partagés , une soixante sont dénombrés dans l'agglomération.

2005 : 1ère édition du Salon de l'Habitat Ecologique à Craponne, 1^{er} salon Résidence bois et Eurobois, 1^{er} salon

2007 : création d'Ecobatir, salon relatif à l'utilisation de matériaux naturels de construction

2007 : inauguration des berges du Rhône. L'objectif est de permettre le développement de liens sociaux, de liens culturels et à la nature grâce à une plus grande proximité aux fleuves.